

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL614

présenté par

M. Reda, M. Thiériot, M. Nury, M. Abad, M. Menuel, M. Minot, Mme Meunier, Mme Kuster,
M. Sermier, M. Hetzel, Mme Anthoine, M. Straumann et M. Bazin

ARTICLE 15

À la deuxième phrase de l'alinéa 7, substituer au mot :

« dix »,

le mot :

« sept ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réduire le délai de présentation d'observations en cas de notification par écrit du Maire.